



Service Public d'Assainissement Non Collectif

PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DEMANDE D'ATTESTATION DE CONFORMITE

INSTALLATION NEUVE

Préciser la nature du projet :

- Permis de Construire**
 Permis d'Aménager

REHABILITATION

Pour tout dépôt d'une demande d'attestation de conformité, un titre exécutoire d'un montant de 198€ vous sera adressé par le trésor public.*

CADRE RESERVE AU SPANC

Dossier reçu au SPANC le :
N°dossier SPANC :

COORDONNEES DU PROPRIETAIRE

Vous êtes un particulier

Monsieur Madame

NOM et PRENOM :

Vous êtes une personne morale

DENOMINATION:

NOM et PRENOM DU REPRESENTANT :

RAISON SOCIAL / TYPE DE SOCIETE :

N° DE SIRET :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

TEL :

COURRIEL :

SITUATION DU PROJET

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

REFERENCES CADASTRALES : SECTION(S) : N° PARCELLE(S) :

TYPE DE CONSTRUCTION : (MAISON INDIVIDUELLE, COLLECTIF, COMMERCES...) :

MODE D'UTILISATION PRINCIPALE DE LA CONSTRUCTION:

RESIDENCE PRINCIPALE RESIDENCE SECONDAIRE AUTRE (vente, location, ...)

NOMBRE PIECES PRINCIPALES :

NOMBRE DE CHAMBRES ET BUREAUX :

TERRAIN

Superficie du terrain : m2 Superficie disponible pour l'ANC : m2

Le terrain est-il desservi par un réseau d'eau potable ? OUI NON

Pente : faible (<5%) moyenne (entre 5 et 10%) forte (>10%)

Présence d'un captage (puits ou forage) sur ou à proximité du terrain ? OUI NON

Est-il destiné à la consommation humaine ? OUI NON

Tout captage doit faire l'objet d'une déclaration en mairie conformément à l'Article L2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pièces à joindre à la présente demande :

- Une étude de sol et de définition de filière conforme à la réglementation en vigueur et au DTU

- Un plan de masse côté présentant le dispositif projeté (échelle, courbes de niveau, construction, voirie et parking, éléments de la filière d'assainissement = fosse, regard, épandage...)

Je soussigné..... atteste avoir pris connaissance du règlement du SPANC, disponible sur www.celavu-prunelli.fr.

DATE :

SIGNATURE :

*Tarif fixé par délibération le 27/07/2022, susceptible d'être modifié.